

SMLH



**SOCIÉTÉ DES MEMBRES
DE LA LÉGION D'HONNEUR
SECTION DU RHÔNE**

Vous trouverez dans ce document un article du Lieutenant-colonel (h) **Raoul Pioli** sur **Jean-Baptiste Marchiani, Commandeur de la Légion d'honneur** et Fondateur du **Tata Sénégalais de Chasselay**. Et à la suite un article du Lieutenant-colonel (cr) **Jean-Pierre Giraud** Chevalier de la Légion d'honneur, Officier Culture d'Arme et rédacteur en chef des magazines de l'Arme du Train sur la cérémonie commémorative annuelle du 17 juin 2012.

Merci au Lieutenant-colonel (cr) **Jean-Pierre Giraud** de nous avoir permis de publier ce document qui permettra de mieux connaître le fondateur de ce

TATA

« Enceinte de terre sacrée où sont inhumés

les guerriers morts pour leur pays »

*Ce document est extrait de **Train Magazine** de décembre 2012 que vous pouvez consulter à l'adresse suivante :*

http://www.emb.terre.defense.gouv.fr/IMG/pdf/Train_Mag_16_2.pdf

Jean-Baptiste Marchiani (1884-1969)

Adjudant-chef du Train pendant la Grande guerre,

Commandeur de la Légion d'honneur,

Créateur du « Tata » sénégalais de Chasselay (Rhône)



J.B Marchiani au 7^e Cuirassiers

Dans le département du Rhône, à Chasselay, petite ville au nord-ouest de Lyon, s'élève le célèbre « Tata » qui, au Sénégal, signifie « enceinte de terre sacrée où sont inhumés les guerriers morts pour leur pays ». Or, si dans la région lyonnaise on connaît l'origine et l'histoire du « Tata », rares sont ceux qui savent que celui qui en est - presque tout seul - à l'origine, a servi comme adjudant-chef du Train pendant la Grande guerre. Le parcours de cet homme, hors du commun, mérite d'être tiré de l'oubli et connu.

➤ PAR LE LCL (H) RAOUL PIOLI,

Jean-Baptiste Marchiani naît en 1884 à Olmeta di Tuda, canton d'Oletta, en Corse. Son père, François Mathieu (1837-1903), est originaire de Saint-André de Bozio, canton de Sermano où est toujours bien enraciné le patronyme Marchiani. Il est gendarme à la brigade locale tandis que son épouse, Marie (1853-1894), est institutrice. Au hasard des affectations, le couple aura un autre enfant, Pierre-Paul, qui voit le jour en 1889 à Nonza. En 1894, l'épouse du gendarme Marchiani décède prématurément, contraignant le sous-officier à prendre des dispositions pour assurer l'éducation de ses deux garçons.

C'est ainsi qu'à l'âge de treize ans en 1897, le jeune Jean-Baptiste est admis à l'École militaire préparatoire de Cavalerie à Autun (Saône et

Loire). Son frère cadet rejoindra le même établissement à la rentrée scolaire d'octobre 1902. Cette école reçoit les enfants des cavaliers militaires et des gendarmes. Pendant cinq ans, ils y reçoivent une solide instruction générale.

Le 1^{er} mars 1902, date anniversaire de ses 18 ans, Jean-Baptiste signe un contrat d'engagement volontaire. La règle exige alors qu'en contrepartie des études offertes par l'État, le bénéficiaire souscrive un contrat de 5 ans dans les armées, ou bien rembourse la totalité des frais de scolarité. Son choix se porte sur le 7^e régiment de Cuirassiers, tenant garnison à Lyon.

Très rapidement, il va accéder aux premiers grades de sous-officier de Cavalerie : maré-

chal des logis (novembre 1904), maréchal des logis-chef (juillet 1907). Il se marie en 1908 à Bastia, avec Marie Alberti, veuve et mère d'un petit garçon de sept ans que Jean-Baptiste Marchiani adopte officiellement.

Le 21 septembre 1913, il est nommé adjudant, mais la guerre ne va pas tarder à éclater.

Le 2 août 1914, Marchiani part en campagne avec le 7^e Cuirassiers. Le 8 août, il obtient une citation à l'ordre de la 5^e brigade de Cavalerie : « *L'adjudant Marchiani, du 7^e Cuirassiers, a secondé activement son officier dans une reconnaissance le 8 août 1914. Est resté une nuit entière dans les lignes ennemies et a, en lui ouvrant la chasse, empêché une patrouille ennemie d'accomplir sa mission* ». Cette belle citation accompagne la **croix de guerre** (créée le 8 avril 1915) qui lui est attribuée le 11 mai 1915.

Le 22 août 1914, à la Côte d'Essey (Vosges), l'escadron auquel appartient l'adjudant Marchiani est soumis pendant plusieurs heures à un bombardement d'obus de gros calibre, dont un explose à quelques mètres du groupe dont fait partie Marchiani. Ce dernier, déjà at-

teint de troubles auditifs depuis plusieurs années, est très sérieusement traumatisé et doit être évacué et hospitalisé. Cette blessure de guerre rend l'intrépide sous-officier « inapte au service armé ». En attendant les conclusions d'une commission de réforme, il est temporairement classé « service auxiliaire ».

Contraint de quitter la Cavalerie, il choisit de servir dans le Train et est alors affecté en octobre 1914 au 17^e escadron du Train. Stationnée à Montauban, cette formation a déployé des unités en arrière du front. Ce changement d'Arme pour raisons de santé, n'empêche pas Marchiani d'être promu adjudant-chef le 1^{er} novembre 1914. À cette époque, atteindre le grade terminal de sous-officier à douze ans de service, constitue un excellent déroulement de carrière.

Volontaire pour retourner au front, il obtient une affectation à la compagnie de Convois Auxiliaires n° 27, implantée dans la région de Verdun et chargée des approvisionnements de la base arrière de la place forte.

Entre temps, la citation à l'ordre de la brigade obtenue le 8 août 1914 est reconsidé-

Le Tata sénégalais de Chasselay





Cérémonie du 24 septembre 1944/ les Tirailleurs sénégalais

rée. D'autres éléments ayant été portés à la connaissance du commandement, elle est reformulée en une élogieuse « **action d'éclat** » ainsi libellée : « *Pendant une reconnaissance, le 8 août 1914, après avoir passé une nuit entière dans les lignes ennemies, a fait preuve de courage, de sang-froid et d'audace en chargeant impétueusement avec six cavaliers, une patrouille ennemie deux fois supérieure en nombre. L'a mise en fuite et, après une poursuite acharnée dans un terrain coupé et difficile, ne pouvant l'atteindre à l'arme blanche, a fait usage de sa carabine et, par son feu, a mis hors de combat une dizaine de cavaliers. A ramené cinq chevaux, dont un d'officier, et des armes abandonnées par l'ennemi.* »

Ce texte, équivalent à une citation à l'ordre de l'Armée, accompagne la **Médaille militaire** qui lui est conférée « pour faits de guerre » le 1^{er} mai 1916.

En septembre 1917, la commission de réforme de Bar-le-Duc le classe définitivement « service auxiliaire ». L'adjudant-chef Marchiani est alors affecté à l'arrière, au 14^e escadron du Train à Lyon. Il y exerce les fonctions d'officier du matériel et de membre du conseil d'administration du corps jusqu'au 28 juin 1918.

Le 30 juin 1918, Marchiani est placé, sur sa demande, en position de retraite, après 16 ans et 4 mois de service actif. Il a alors 34 ans, est invalide de guerre et remplit ainsi toutes les conditions requises pour postuler à un emploi réservé.

Brillamment reçu à un concours passé auprès du Doyen de la Faculté de Droit de Lyon, il est nommé à l'emploi, hors catégorie, de « secrétaire général de l'office départemental du Rhône des mutilés, anciens combattants et victimes de guerre ». Il occupe ce poste pendant trente ans, de juillet 1918 à juin 1948. La fonction est assimilée au grade de lieutenant-colonel, ce qui constitue une très belle revanche, pour l'ancien enfant de troupe dont les perspectives de carrière dans l'armée se sont brutalement interrompues, par suite d'une blessure de guerre.

Cette seconde carrière va lui permettre de donner la pleine mesure de toutes ses capacités. À Lyon, son action auprès du monde combattant et des victimes de guerre, civiles et militaires, est remarquablement appréciée. Si bien que Jean-Baptiste Marchiani est nommé **chevalier de la Légion d'Honneur** le 9 août 1930, « pour faits de guerre » relatifs au premier conflit mondial. Mais pour la postérité, le couronnement de son action reste



Défilé de la Noubas des Tirailleurs marocains

la création dès 1940, et l'inauguration en 1942 dans une France en guerre, du « Tata » des Tirailleurs Sénégalais de Chasselay dans le Rhône. Lui-même relate, dans une petite brochure éditée après la Libération, l'histoire du « Tata » qui est reprise ici, non seulement pour la tirer de l'oubli, mais aussi et surtout, pour rendre hommage à ce véritable **précurseur du « devoir de mémoire »**.

Le 19 juin 1940, les colonnes blindées allemandes atteignent les avancées de Lyon. Face à elles, seulement 4 canons de 75 du 405^e RA et la 3^e compagnie du 25^e régiment de tirailleurs sénégalais. À 10h30 apparaît un officier allemand criant « Rendez-vous, l'Armistice est signé ». Ce n'est pas exact car il ne sera signé officiellement que le 22 juin, mais le maréchal Pétain, dans son discours du 17 juin, avait déjà déclaré : « Il faut cesser le combat ». Fidèles à la consigne qui leur avait été donnée, de se battre sur place, coûte que coûte, nos braves tirailleurs engagent le combat autour du château de Montluzin. La lutte est âpre. Malgré leurs faibles moyens, les sénégalais bloquent l'avance d'un ennemi pourtant très largement supérieur en nombre et en matériel. Le 20 juin, ils sont encore une soixantaine, retranchés dans Chasselay, à continuer le combat. Ce n'est que lorsqu'ils ont épuisé tous leurs

moyens de résistance que les courageux tirailleurs sont capturés. Emmenés au lieu-dit « Vide Sac », ils reçoivent l'ordre de se disperser dans les champs. Postés en lisière, des chars ennemis ouvrent le feu à la mitrailleuse sur ces hommes exténués et désarmés. Parachevant le massacre au canon, les chars poursuivent ensuite les survivants, écrasant au passage de leurs chenilles les malheureux blessés gisant dans le pré. C'est à cet endroit précis, deux jours après les combats, que la municipalité de Chasselay rassemble les corps dispersés sur le terrain et les fait inhumer temporairement.

Au total, 188 corps sont regroupés, dont les victimes du massacre cité plus haut. En cette année 1940, Jean Baptiste Marchiani est alors secrétaire général de l'Office des anciens combattants du Rhône. Il acquiert le terrain à titre privé et, seul avec son épouse, s'attache à identifier tous les corps. Cela fait, il fait ériger, en partie à ses frais, un cimetière de type sénégalais, un « Tata ». Ce dernier se présente sous la forme d'un rectangle entouré d'épaisses murailles de près de trois mètres de haut, colorées en ocre rouge assez vif, surmontées de pyramides à quatre pans, sur lesquels sont plantés des pieux. Les 188 tombes sont composées de stèles très sobres, de style militaire, portant les noms et pré-

noms des soldats, le numéro du régiment, mais parfois aussi la mention « Inconnu ».

Situé fort heureusement en zone libre, le « Tata » est officiellement inauguré le 8 novembre 1942, trois jours avant l'invasion de la zone libre par l'occupant. Deux années après, le 4 septembre 1944, Lyon est libérée par les troupes du général De Lattre de Tassigny. Dès le 24 septembre, Jean-Baptiste Marchiani organise une très grande cérémonie au « Tata » avec la participation de deux régiments de Tirailleurs : un de Sénégalais, l'autre de Marocains ; ce dernier avec sa « nouba », la traditionnelle musique militaire précédée du bélier. L'année suivante, il récidive et en organise deux autres de la même envergure, les 28 avril et 30 juin 1945.

À la Libération, en qualité de « créateur et conservateur du Tata », il n'aura qu'une seule et tenace ambition : honorer la mémoire de ses chers Tirailleurs. Cela à travers de grandes cérémonies, avec la participation de troupes et de hautes autorités civiles, militaires et religieuses de toutes confessions. Cette implication personnelle, tout comme son comportement pendant l'occupation, sont

récompensés par une promotion au grade **d'officier de la Légion d'Honneur**, le 28 juillet 1947, pour « services rendus lors du conflit de 1939-1945 ». Les services dont il est question, concernent l'aide apportée aux mouvements de résistance et son action personnelle pour cacher, protéger et évacuer en lieu sûr les personnes recherchées par l'occupant.

Le 11 novembre 1953 à Bastia, lors du 35^e anniversaire de la Victoire de 1918, cinq ans après s'être définitivement retiré de la vie active - tout en conservant les fonctions de conservateur du « Tata Sénégalais » de Chaselay – Jean-Baptiste Marchiani est élevé au grade **de Commandeur de la Légion d'honneur**. Cette suprême distinction, marque à la fois la consécration de la vie d'un grand serviteur de son pays, et constitue une juste récompense pour le plus ardent défenseur de la mémoire de ses frères d'armes Africains.

Au crépuscule d'une vie bien remplie, un total impressionnant de vingt-quatre croix, médailles, et ordres divers, tant nationaux que propres à nos anciens territoires d'Outre-mer, voire étrangers, orne la poitrine du grand Patriote qu'il n'a jamais cessé d'être.

Cérémonie au Tata en 1957



En 1945, M. Maurice Guérin, député du Rhône, dans une lettre adressée au Président de la République écrit à son sujet:

«...Un homme dans l'âme exceptionnelle de qui brille, d'un éclat inégalable, la flamme d'un patriotisme qui semble dépasser celui de la plupart de nos contemporains, une sorte de héros de légende, un « type » de Français tel qu'on n'en rencontre plus guère de nos jours... »

Le 3 janvier 1969, âgé de 85 ans, Jean-Baptiste Marchiani s'éteint au milieu des siens. Il est inhumé dans le caveau familial, au cimetière communal de Bastia.



J.B Marchiani
Commandeur de la Légion d'Honneur

Pourquoi les combats de Chasselay ?

Le 25^e RTS a reçu l'ordre d'arrêter les troupes allemandes au nord de Lyon entre Tarare et la Saône, face à la division SS Totenkopf qui n'a pas rencontré de résistance depuis Dijon. La 3^e compagnie tient l'extrémité est du front autour de Chasselay face au régiment Grossdeutschland qui arrive en pointe de la 10^e division de Panzers. Le 19 juin, lorsque les combats s'engagent, les ordres sont de tenir coûte que coûte. Ce n'est que le 19 au soir que le régiment a connaissance du fait que Lyon est déclarée « ville ouverte ». Mais à l'image de ce qu'ont réalisé nos anciens sur les ponts de Genes-Saumur, le capitaine Gouzy, commandant la 3^e compagnie, est décidé à mener un dernier « baroud d'honneur » et demande des volontaires. Tous les cadres et tirailleurs survivants autour de lui répondent présent et se battent jusqu'au bout, ce qui conduira les Sénégalais à leur funeste sort. Au total, les combats menés par le 25^e RTS feront 226 morts dans ses rangs (40 français et 186 sénégalais).

Parmi eux, 114 tirailleurs prisonniers ont été froidement exécutés avec deux de leurs officiers, coupables d'avoir mené au combat des troupes indigènes. Outre des victimes civiles des combats, deux agriculteurs coupables d'avoir caché des tirailleurs sont également assassinés et leur ferme incendiée. En face, les unités allemandes comptent 242 tués dont 14 officiers. Une centaine est tombée à Chasselay devant la 3^e compagnie. Cette résistance héroïque pourrait en partie expliquer les raisons du massacre qu'il faut surtout chercher dans les directives du chef d'état-major du général Guérian : *« Envers les soldats indigènes, toute bienveillance serait une erreur. Ils sont à traiter avec la plus grande rigueur. »*



Qu'en est-il aujourd'hui du devoir de mémoire

initié par J.B Marchiani ?

➤ PAR LE LCL GIRAUD,
OFFICIER CULTURE D'ARME

Il est tout d'abord intéressant de constater que le capitaine Gouzy et ses tirailleurs sont tombés le même jour que le Lieutenant Roimarmier à la tête de ses élèves aspirants de réserve (EAR) du Train sur les ponts de Gennes-Saumur. Ce même esprit de sacrifice « pour l'honneur » méritait d'être perpétué. Le souvenir des héroïques combats de Chasselay et du massacre qui a suivi sont toujours vivaces. En témoigne la cérémonie commémorative annuelle qui s'est tenue le 17 juin dernier et à laquelle votre dévoué rédacteur en chef s'est rendu en voisin.

Cette commémoration est bien évidemment un fief de nos camarades des Troupes de Marine qui font vivre l'association de soutien à ce magnifique monument parfaitement entretenu. L'accueil des membres de cette association pour leur camarade du Train a été très amical. Tous ignoraient la qualité d'ancien sous-officier tringlot de J.B Marchiani. Faisant suite à une messe en l'église de Chasselay dite par deux anciens prêtres des missions africaines, une belle cérémonie se déroulait sur le site du Tata, présidée par



le président de l'association, le colonel (ER/TDM) de Montgolfier, en présence de Mme Bathily représentant le consul général du Sénégal. Chaque tombe de tirailleur était fleurie d'une rose. La plupart des tirailleurs étant de confession musulmane, une émouvante prière des morts clôturait cette cérémonie.

Mais notre Arme était tout de même présente lors de ces commémorations. En effet, en cherchant bien parmi les nombreux porte-drapeaux d'associations, deux d'entre eux étaient tringlots, anciens d'Algérie et tout aussi ignorants du fait que J.B Marchiani était un de leurs anciens : Aldo Moro, ancien du GT 507, porte-drapeau des médaillés militaires du Rhône et René Johier, ancien de la 70^e compagnie de QG, porte-drapeau des anciens combattants de Charbonnières (Rhône).

À leur plus modeste niveau, ils font, tout comme leur grand ancien, vivre le devoir de mémoire. Dans ce cadre, récemment, une demi-journée a rassemblé sur le site symbolique du Tata 300 collégiens de classes de 3^e, pilotés par leurs enseignants, et des membres de l'association, dignes successeurs de ce « héros » du devoir de mémoire que fut Jean-Baptiste Marchiani.

Jean-Baptiste Marchiani, l'Arme du Train est fière de vous avoir compté dans ses rangs.

